

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 07/02/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
DELEGATION PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE L'INSTRUCTION, LIQUIDATION ET PAIEMENT DES AIDES RELATIVES A LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT EN DOMAINE PRIVE : CONVENTION DE MANDAT	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 07/02/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 104

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 28

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
DEVEZE Fabienne a donné pouvoir à AIT Eddie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à BOURE Denis
FAVROU Paulette a donné pouvoir à MERY Philippe
GIRAUD Lionel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien

KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PLACET Evelyne a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à FONTAINE Franck
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL BELLAJ Jamila, LEBouc Michel

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISKA Honorine, OURS-PRISBIL Gérard, RIPART Jean-Marie, VOYER Jean-Michel

128 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

3 NE PREND PAS PART :

AUJAY Nathalie, CHARBIT Jean-Christophe, HONORE Marc

EXPOSÉ

Dans le cadre de son 12^{ème} programme couvrant la période 2025-2030, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) peut déléguer à la Communauté urbaine, par convention de mandat, l'instruction, la liquidation et le paiement de ses aides pour la réalisation de travaux d'assainissement sur domaine privé (études et travaux de mise en conformité, réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, amélioration de la collecte des effluents économiques, etc.).

La Communauté urbaine souhaite continuer à piloter et animer les opérations de mise en conformité des réseaux d'assainissement en domaine privé, relevant d'actions aidées par l'AESN.

À partir du recensement réalisé par la Communauté urbaine, incluant les maîtres d'ouvrage volontaires ou potentiels pour les actions prévues par la convention, celle-ci déposera une demande d'attribution d'engagement auprès de l'AESN.

L'AESN statuera en déterminant l'enveloppe financière allouée à la Communauté urbaine pour l'attribution des aides ainsi que le nombre prévisionnel de dossiers individuels éligibles.

En qualité de mandataire de l'AESN, la Communauté urbaine aura pour mission de :

- Recevoir, instruire, contrôler, liquider et assurer le paiement des demandes d'aides de l'AESN ;
- Suivre l'exécution financière et administrative des décisions d'autorisation d'engagement et en rendre compte à l'AESN.

La Communauté urbaine ne percevra aucune rémunération de l'AESN pour la réalisation des missions qui lui sont déléguées au titre de la convention de mandat.

Toutefois, la signature de la convention confèrera à la Communauté urbaine le droit de solliciter ultérieurement une subvention forfaitaire par branchement mis en conformité réalisé par le biais d'une demande d'autorisation d'engagement.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver la convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides par un mandataire public (travaux d'assainissement en domaine privé) avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- de dire que les dossiers seront instruits dans le respect des conditions générales du 12^{ème} programme de l'AESN,
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe assainissement 104 :
 - o En dépenses, nature 6718 antenne 8112
 - o En recettes, nature 7718 antenne 8112.
- d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20, R. 2224-19-1 à R. 2224-19-6,

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 213-9-2 et R. 213-32,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2019-12-19_02 portant approbation du règlement communautaire d'assainissement collectif,

VU le 12^{ème} programme d'intervention (2025-2030) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN),

VU les conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'AESN,

VU le projet de convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides par un mandataire public (travaux d'assainissement en domaine privé) avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mandat relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides par un mandataire public (travaux d'assainissement en domaine privé) avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

ARTICLE 2 : DIT que les dossiers seront instruits dans le respect des conditions générales du 12^{ème} programme de l'AESN.

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe assainissement 104 :

- En dépenses, nature 6718 antenne 8112
- En recettes, nature 7718 antenne 8112.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 26/02/2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 26/02/2025

Exécutoire le : 26/02/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 13 février 2025



ZAMMIT POPESCU Cécile